

Programme de formation

Le droit d'asile en France

Formatrices :

Margot BONIS, chargée de mission Droits et Accès aux Droits et formatrice à RESEAU HOSPITALITE

Chloé FRAISSE BONNAUD, formatrice indépendante

Me Sandrine COLAS avocate et Léa COLIN juriste titulaire du CAPA

Aurélie DESTOUCHES intervenante socio-juridique et Dr Lucie LOMBES médecin au COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE :

Qu'est-ce que l'asile en France ? Qui peut demander l'asile ? Comment déposer sa demande ? Qu'est-ce que la procédure de détermination responsable de la demande d'asile (Dublin) ? Quels délais de transfert vers le pays européen responsable de la demande ? Quelles sont les conditions d'accueil et de séjour du demandeur d'asile dans l'attente d'une décision sur son statut ? Quels sont ses droits ? Comment sa demande d'asile est-elle traitée ? Quelles demandes sont traitées en procédure accélérées ? Quelles sont les conséquences du rejet de la demande ? Comment faire valoir un éventuel autre droit au séjour (double demande d'asile et de séjour ?

CONTENU DE LA FORMATION :

La première journée sera consacrée aux sources du droit d'asile en France (les différentes modalités de protection), au parcours administratif (PRADA, GUDA, OFII, OFPRA ET CNDA) ainsi qu'à la préparation au récit de vie et à l'entretien OFPRA / CNDA.

La deuxième journée portera de manière approfondie sur la procédure dite « Dublin » (détermination de l'État responsable du traitement de la demande, conditions d'accueil, recours et stratégies), sur les conséquences du refus et la mise en œuvre des recours. Elle portera également sur les conditions matérielles d'accueil des personnes demandant l'asile (adresse et domiciliation, hébergement, protection maladie et allocation pour demandeur·euse d'asile)

La troisième journée, s'inscrivant dans une approche pluridisciplinaire, sera consacrée à la prise en compte des vulnérabilités et de l'état de santé des personnes en demande d'asile autour des thématiques suivantes :

- parcours de soins, bilan de santé, conditions de l'accès aux soins et à une protection maladie
- prise en charge médico-psychologique en lien avec les vulnérabilités et les conséquences des violences subies
- certification médico-psychologique tout au long de la procédure d'asile

Espace de Soutien Aux Professionnel·le·s de l'Accueil et du Conseil aux Etranger·ère·s

22 Rue Mathieu Stilatti 13003 MARSEILLE 04 95 04 30 98 - espace.asso.fr – formation@espace.asso.fr

Déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : n° 93.13.16131.13,

Référencé Datadock, Certificat Qualiopi n° FRCM21857

- démarches préfectorales et admission au séjour pour raison médicale (double demande « asile » et « soins »)

NB : les conséquences du bénéfice d'une protection font l'objet d'une formation distincte : « Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) - réfugiés et protégés subsidiaires, après obtention d'une protection ».

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES :

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de

connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assurés par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat.e.s, assesseur de juridiction...);
- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S :

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.